

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit Flowchem EPN
Remplace: Flowcoat CRN
Nom du produit: Flowchem EPN

Date de Révision: 26/01/2016
Remplace: 04/09/2015

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2	H411
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350-1A
Irritation oculaire, catégorie 2	H319
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2	H341
STOT, exposition unique, catégorie 1	H370
Irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

1,3-bis(2,3-époxypropoxy)benzène, bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique, dioxyde de silicium

Mentions de danger

Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350-1A	Peut provoquer le cancer.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
STOT, exposition unique, catégorie 1	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de Protection /des vêtements de Protection / un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P307+311	EN CAS d'exposition, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées /gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers

non applicable

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>%</u>
9003-36-5	500-006-8	bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique	10-25
14808-60-7		Dioxyde de silicium	10-25
101-90-6	202-987-5	1,3-bis(2,3-époxypropoxy)benzène	2.5-10
13463-67-7	236-675-5	dioxyde de titane	2.5-10
100-51-6	202-859-9	alcool benzylique	2.5-10
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2.5-10
95-63-6	202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	1.0-2.5

<u>No.-CAS</u>	<u>REACH Reg No.</u>	<u>Pictogrammes CLP</u>	<u>Mention de danger CLP</u>
9003-36-5	01-2119454392-40-0007	GHS07-GHS09	H315-317-319-411
14808-60-7		GHS08	H350-370
101-90-6		GHS07 - GHS08	H302-312-315-317-319-341-351
13463-67-7	01-2119489379-17-0117		
100-51-6		GHS07	H302-319-332
64742-95-6		GHS02-GHS08-GHS09	H226-304-411
95-63-6		GHS02-GHS07-GHS09	H226-315-319-332-335-411

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures. Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

Référence 6.4 à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

Nom	%	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3	OEL Note
bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique	10-25					
dioxyde de silicium	10-25				0.1	
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)benzène	2.5-10					
dioxyde de titane	2.5-10				10.10	
Alcool benzylique	2.5-10					
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2.5-10					
1,2,4-triméthylbenzène	1.0-2.5	20	50	250	250	100

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité.

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

Dioxyde de titane

N° UE :
236-675-5

No.-CAS:
16463-67-7

DNELs - Dérivé sans effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							700 mg/kg bw/day
Inhalation			10					
Dermique								

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127
Sédiments d'eau douce	1000

L'eau de mer	1
Sédiments marins	100
Chaîne alimentaire	1667
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
sol (agricole)	100
air	

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Gray liquid
Etat	Liquide
Odeur	LEGERE
Seuil d'odeur	Non détermine
pH	S.O
Point de fusion / point de congélation	Non détermine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	136 - N.D.
Point éclair, (°C)	171
Taux d'évaporation	Non détermine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non détermine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	S.O - S.O.
Pression de vapeur	Non détermine
Densité de vapeur	PLUS LOURD QUE L'AIR
Densité relative	Non détermine
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	NEGLIGEABLE
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non détermine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non détermine
Température de décomposition (°C)	Non détermine
Viscosité	S.O
Propriétés explosives	Non détermine
Propriétés oxydantes	Non détermine

9.2 Autres informations FR

Contenu en COV g/l: 0

Grammes de COV par litre de produit de revêtement (mélange constitué de la partie A et de la partie B) selon la méthode E de la norme ASTM D2369

Densité (g/cm³) 1.651

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

No.-CAS	Dénomination CEE	LD50 Orale	LD50 Cutanée	LC50 Vapeur
14808-60-7	dioxyde de silicium	>2000 mg/kg		
13463-67-7	dioxyde de titane	10000MG/m3, oral, (rat)		
100-51-6	alcool benzylique	1620 mg/kg Rat Oral		>4178 mg/m3 Rat Inhalation
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	4700 mg/kg, oral, rat	>2000 mg/kg	3670 ppm/8 hours, rat, inhalation
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	6000 mg/kg, oral, rat		18000 mg / m3 / 4 hours

Information supplémentaire:

Ce produit peut contenir de la silice cristalline, lequel est répertorié par le CIRC comme cancérigène avéré pour les humains (groupe 1). Ce classement est pertinent lors de l'exposition à la silice cristalline sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres préparations de surfaces. Ce produit peut contenir du dioxyde de titane lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Ce classement est pertinent lorsqu'exposé au dioxyde de titane sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres surfaces nécessitant une préparation.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia): Aucune information.

IC50 72hr (algues): Aucune information.

LC50 96hr (poisson): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
9003-36-5	bisphénol-f-epichlorhydrine ; Résine époxydique	Aucune information.	Aucune information	
14808-60-7	dioxyde de silicium	Aucune information.	Aucune information	
101-90-6	1,3-bis(2,3-époxypropoxy) benzène	Aucune information.	Aucune information	
13463-67-7	dioxyde de titane	>100 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna OECD202)ation.	Aucune information	>1000mg/l
100-51-6	alcool benzylique	230 mg/l	700 mg/l	460 mg/l
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	>1 - 10 mg/l	>1 - 10 mg/l	>10-100 mg/l
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	Aucune information.	Aucune information	

Information écologique supplémentaire

Contient, conformément à la directive CEE 76/464/EWG, les substances liquides dangereuses suivantes en quantités > 1 %

<u>No.-CAS</u>	<u>Dénomination CEE</u>
9003-36-5	bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique
101-90-6	1,3-bis (2,3-époxypropoxy) benzène
64742-95-6	solvants naphta aromatique léger (pétrole)
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code Européen de déchets: Aucune information.

Emballage Code de déchets:50110

14. Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, n.o.s

Nom technique

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

Danger secondaire d'expédition

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement : Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6 non applicable

No EmS:

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTS NATIONAUX :

Nombre Danemark Enregistrement du produit:

Danoise code MAL:

Nombre Suède Enregistrement du produit:

Nombre Norvège Enregistrement du produit:

Classe de danger:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux normes actualisées de communication des renseignements sur les dangers établies par le SGH des Nations Unies. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du SGH (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques. Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de

contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark

ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil
Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil

Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

EC Commission Européenne

EU Union Européenne

US Etats Unis

CAS Chemical Abstract Service

EINECS Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

LTEL Limite d'Exposition à long terme

STEL Limite d'Exposition à court terme

OEL Limite d'exposition professionnelle

ppm Parties par million

mg/m³ Milligrammes par mètre cube

TLV Valeur limite d'exposition

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA Occupational Safety & Health Administration

PEL Limites d'exposition admissibles

VOC Composés organiques volatils

g/l Grammes par litre

mg/kg Milligrammes par kilogramme

N/A Non applicable

LD50 Dose létale pour 50%

LC50 Concentration létale pour 50%

EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%

IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%

PBT Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques

vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables

EEC Communauté Economique Européenne

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

UN Nations Unies

IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA Association Internationale pour le Transport Aérien

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.

IBC Grand Reservoir Vrac. Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.